

# REGLEMENT SENIOR WATERSKI TOUR

## 1.GENERALITES

1.1 : L'Association "**Senior Waterski Tour**" (SWT) organise chaque année un circuit regroupant plusieurs compétitions, nommé "**SENIOR TOUR**".

1.2 : Ce circuit concerne la seule épreuve du slalom et s'adresse aux skieurs âgés de 35 ans et + au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

1.3 : Le Conseil d'Administration de l'Association est chargé de fixer le calendrier annuel, les conditions d'inscription, le classement général, de faire évoluer le présent règlement, et de régler les éventuels litiges.

## 2.CONDITIONS D'ACCES AU SENIOR WATERSKI TOUR

2.1 : Pour participer au SWT, tout skieur appartenant aux catégories concernées doit être détenteur d'une licence établie par une Fédération affiliée à l'IWSF et à jour de sa licence EMS.

2.2 : Régler une cotisation annuelle à l'ordre du Senior Waterski Tour dont le montant est fixé par décision du Conseil d'Administration.

2.3: L'accès au Senior Tour est ouvert aux skieurs ne possédant pas la nationalité française sous réserve du respect des conditions précédentes.

## 3.FIXATION DU CALENDRIER

3.1 : Le Conseil d'Administration décide en début de saison :

- a) du choix des étapes,
- b) du nombre d'étapes retenues au calendrier,
- c) du nombre de résultats à prendre en compte pour l'élaboration du classement général,
- d) de la tenue éventuelle d'une finale en fin de saison,
- e) de toute autre disposition relative à l'organisation du calendrier.

## 4.CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS

4.1 : **Un minimum de 15 skieurs classés** est exigé pour que le classement issu de l'étape puisse être retenu pour l'élaboration du classement général.

4.2 : Chaque skieur est responsable de son inscription à la compétition figurant au calendrier du Senior Tour et devra **être inscrit au plus tard 5 jours avant le début du 1<sup>er</sup> de compétition sur la plateforme EMS**. Tout skieur inscrit à la compétition passé ce délai pourra prendre part à la

compétition gérée par l'organisateur, sous réserve de l'accord de ce dernier, mais ne pourra pas figurer dans le classement Senior Tour de l'étape concernée.

4.3 : **Le nombre de places par étape est limité à 30.** Les engagés devront avoir payé en ligne à l'organisateur pour valider définitivement leur place sous réserve d'être placé en liste d'attente. Les 30 premiers inscrits et ayant payé seront prioritaires sur les autres.

4.4 : En cas de désistement dans les jours précédents la compétition, le skieur concerné prendra attache directement avec l'organisateur de la compétition pour se faire rembourser et devra aviser le plus tôt possible l'association Senior Waterski Tour afin de permettre à une personne en liste d'attente de prendre sa place.

## 5. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

5.1 : Les compétitions se déroulent dans le strict respect des règlements de l'IWSF.

5.2 : Un dossard est attribué pour la saison à chaque participant. **Son port est obligatoire sur les 3 manches de chaque étape.** Si une 4<sup>e</sup> manche est organisée lors d'une étape, elle se fera hors Senior Tour et donc, sans la nécessité de porter le dossard.

5.3 : Tout skieur se présentant au départ d'une seule des 3 manches sans dossard sera considéré comme ne souhaitant pas participer au Senior Tour.

5.4 : Dans ce cas, sa performance sera bien sûr homologuée par l'EAME, mais ne lui permettra pas de figurer sur le classement Senior Tour de l'étape. Il ne marquera donc aucun point sur l'étape considérée.

5.5 : De même, l'attribution des points reste subordonnée au règlement de la cotisation du Senior Tour.

5.6 : Les épreuves retenues pour le Senior Tour doivent comporter 3 manches minimum pour la totalité des skieurs engagés. L'organisateur doit donc limiter le nombre des skieurs inscrits afin de respecter la condition ci-dessus.

5.7 : Les étapes se dérouleront sur le format suivant :

- **3 étapes avec 2 manches + 1 finale.** Les 2 manches qualificatives serviront à répartir les skieurs sur 2 finales distinctes, une finale A et une finale B pour les autres. Le meilleur score de ces 2 manches sera retenu pour accéder à la finale. En cas d'égalité, c'est le score de l'autre manche qui pourra départager les skieurs à égalité. En cas de nouvelle égalité, un barrage sera effectué entre les skieurs concernés. **Le nombre de skieurs en finale A se fera sur les mêmes bases que pour les championnats internationaux (Règle 14.09 IWSF).** Tout skieur n'ayant pas participé aux manches 1 et 2 pourra participer à la finale B et partira 1<sup>er</sup> de cette finale B.
- **1 étape avec cumul des bouées** contournées lors des éliminatoires + finale depuis la vitesse maxi. de raccourcissement et ce, quelque soit la catégorie d'âge (cas spécifique Championnats de France)
- **1 finale** avec doublement des points obtenus

## 6. METHODES DE CLASSEMENTS ET PODIUMS

6.1 : Sur chaque étape mais également sur le classement général, **un classement hommes et un classement femmes distincts.**

6.2 : Sur chaque étape, **le classement se fera à la corde** (2/55/11m = 2/52/11m), laissant ainsi la chance à tous les skieurs, quelque soit leur âge, de prétendre à une place en finale A. Le Bureau du Senior Tour s'engage à communiquer ce classement dès la fin de la finale A.

6.3 : **Le classement général se fera sur la base des points obtenus sur les 3 meilleures étapes du skieur + points de la finale** (qui sont doublés). Ce classement sera actualisé et diffusé aux adhérents à l'issue de chaque étape.

6.4 : Le barème des points figure en annexe.

6.4 : L'organisateur de chaque étape s'engage à récompenser les 5 meilleurs hommes de la finale A, le lauréat de la finale B ainsi que les 3 meilleurs femmes.

6.5 : Le classement général mettra à l'honneur les 8 meilleurs hommes de la saison ainsi que les 5 meilleures femmes.

## ORDRE DE DEPART

7.1 : Les ordres de départ seront établis en 2 ou 3 séries en fonction du classement de la dernière Weekly Ranking List disponible sur le site de l'IWSF, à l'exception de l'étape « Championnat de France » qui se fera par catégorie d'âge.

7.2 : Les ordres de départ des manches 1 et 2 seront identiques afin de faciliter le travail du Scoreur de la compétition. Les ordres de départ des finales A et B se feront dans l'ordre inverse des résultats des manches 1 et 2.

7.3 : Le passage des séries « Senior Tour » se fera en concertation avec l'organisateur de chaque étape. Toutefois, l'organisateur s'engage à passer les 2 manches qualificatives le samedi.

## RESPONSABILITES

8.1 : En aucun cas, l'association ne peut être tenu responsable, en cas d'accident provoqué par un skieur ou dont celui-ci serait victime pendant les entraînements ou au cours des épreuves de chaque étape du Senior Tour. Chacun adhérent de l'association Senior Waterski Tour, déclare être assuré au titre de sa responsabilité civile et être titulaire d'une licence en cours de validité délivrée par la Fédération dont il dépend. Chaque adhérent participant à une manche du Senior Tour reconnaît et accepte les dangers inhérents à la pratique du ski nautique et décharge d'ores et déjà l'association Senior Waterski Tour de toute responsabilité relative à l'organisation et à la sécurité des épreuves relevant de la responsabilité de l'organisateur de chaque étape des compétitions.

8.2 : Chaque adhérent du Senior Waterski Tour s'engage à avoir un comportement fair-play, sportif, et bienveillant aussi bien auprès des organisateurs des étapes que des membres du jury. Tout adhérent présentant un comportement violent ou non respectueux des règles fédérales, pourra se voir radier du Senior Waterski Tour.